**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE**

**SOCIETE : nom du soumissionnaire**

**Référence du Document : ref soumissionnaire**

**AFFAIRE 2025-048-BL\_CRT\_** **Maintenance préventive et curative des installations sanitaires et des productions d’eau chaude du site de Synchrotron SOLEIL**

**CONSIGNES :**

* Le soumissionnaire **doit répondre à toutes les questions sinon son offre sera jugée irrégulière au sens de l’article L.2152-2 du Code de la commande publique**.
* Le soumissionnaire devra remettre à l’appui de son offre ce cadre de réponse technique. Son offre technique ne sera jugée que sur les éléments renseignés ci-dessous. Il peut être fait référence à d’autres documents uniquement s’il est précisé la ou les pages concernées.
* Les réponses aux questions posées dans ce document sont des engagements contractuels de la part du candidat. Toute discordance entre les informations renseignées et l’exécution du marché pourra entraîner l’application de pénalités ou sa résiliation.
* Les différents encarts doivent être complétés et leur ordre respecté. **Le cadre de réponse technique ne pourra dépasser quinze (15) pages (une page = un recto), hors annexes, hors présente page de garde.** **Toutes les pages dépassant cette limite ne seront pas analysées.**
* **Le soumissionnaire peut ajouter des annexes s’il les juge utiles à la compréhension de son offre, dans la limite de cinq (5) pages** **(une page = un recto) pour justifier des points présentés (qualifications, plan de maintenance, …).** Le cas échéant, les renvois aux annexes devront être précis (nom du document, numéro de page…). Une annexe ne sera consultée que si le paragraphe qu'elle complète renvoie explicitement à cette annexe clairement identifiée. **Toutes les pages dépassant cette limite ne seront pas analysées.**
* Les renseignements indiqués ci-après doivent être liés directement à l’objet du marché en répondant précisément aux différents points demandés et ne doivent en conséquence ne pas être une simple énumération de l’organisation des moyens généraux de l’entreprise.
* La notation de la valeur technique sera exclusivement fondée sur les informations fournies dans le présent document et ses éventuelles annexes, à l’exclusion de toute page supplémentaire, renvoi ou autres pièces jointes. Le non-respect des dispositions ci-dessus ne vaudra pas irrégularité de l’offre mais sera pénalisant.

**CHAPITRE OFFRE TECHNIQUE**

**Sous-Critère 1 : Moyens affectés à la mission (40 pts)**

1. **Moyens humains / 20 pts :**

*Le soumissionnaire précise la composition de l’équipe dédiée y compris les compétences et l’expérience des intervenants pressentis, le nombre et le niveau de qualification du personnel mis en place (joindre des CV). Présentation des compétences et habilitation des personnes pressenties pour réaliser les contrôles. Il doit également décrire les agréments obtenus par les fabricants à intervenir sur les appareils (Joindre les certifications et/ou agréments des fabricants au bénéfice du candidat).*

**Réponse du candidat** :

1. **Moyens matériels / 20 pts :**

*Le soumissionnaire précise l’ensemble des moyens technique et matériels mis à disposition de l’équipe pressentie (logiciels de travail, moyens de communications professionnels, EPI, véhicule, matériels, outillages…). Les fiches techniques doivent être fournies.*

**Réponse du candidat** :

**Sous-critère 2 : Méthodologie pour les maintenances (40 pts)**

1. **Maintenance préventive (20 pts)**

*Le soumissionnaire précise la méthodologie et l’organisation de l’équipe mise en place (répartition des taches de l’équipe) permettant de respecter les attendus techniques et le planning. Il décrit le mode opératoire et les différentes étapes de maintenance à savoir les protocoles d'intervention de maintenance préventive (planning, gammes de maintenance, exemple de rapport de maintenance, …). Le soumissionnaire fournit également des exemples de rapports d’intervention.*

**Réponse du candidat** :

1. **Maintenance curative (20 pts)**

*Le soumissionnaire précise la méthodologie et l’organisation de l’équipe mise en place (répartition des taches de l’équipe) permettant de respecter les attendus techniques et les délais maximum d’intervention.*

**Réponse du candidat** :

**Sous-critère 3 : Le Planning d’exécution (20 pts)**

*Le soumissionnaire doit présenter le planning annuel des interventions de maintenance détaillant chaque intervention, emploi du temps hebdomadaire ou mensuel prévisionnel sur les interventions prévues, en cohérence avec le planning de fonctionnement de SOLEIL présenté en annexe au CCTP.*

**Réponse du candidat** :

Les règles de notation sont précisées au Règlement de Consultation (RC)